

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7694 SÉANCE DU 30 mars 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Maude St-Onge	Greffière

**APPROBATION DU BUDGET 2026-2027 ET DU PLAN FINANCIER
PLURIANNUEL 2026-2031**

Attendu que, conformément à la section 1 de la partie IV de la *Loi sur l'administration financière* (« **Loi** ») et la section I du Chapitre IV de la *Politique du Conseil de la Nation Wendat relative à la gestion financière* (« **Politique** »), le Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») doit chaque année adopter un budget d'opération pour l'année financière (« **Budget** ») ainsi qu'un plan financier pluriannuel (« **Budget pluriannuel** »);

Attendu que la Direction générale et la Direction des Finances et des Technologies de l'information (« **DFTI** ») ont travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des directions du Conseil afin de produire des budgets équilibrés;

Attendu que le Budget pour l'année financière 2026-2027 ainsi que le Budget pluriannuel 2026-2031 ont été présentés au Comité des finances et d'audit du Conseil (« **Comité** ») le 18 mars 2026 par la DFTI;

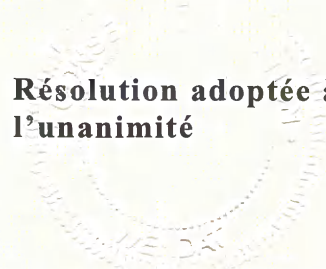
Attendu que le Budget 2026-2027 prévoit des revenus de 106 814 047 \$ et des dépenses de 103 964 090 \$, et, donc, un surplus budgétaire de 2 849 958 \$, et que le Budget pluriannuel 2026-2031 ne présente aucun déficit anticipé;

Page 1 de 3

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 1^{er} avril 2026 Résolution adoptée à l'unanimité


GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7694 SÉANCE DU 30 mars 2026

**APPROBATION DU BUDGET 2026-2027 ET DU PLAN FINANCIER
PLURIANNUEL 2026-2031**

Attendu que, conformément à l'article 14(1)b) de la Loi, le Comité a examiné et approuvé le projet de Budget 2026-2027 et convient de le recommander au Conseil pour approbation;

Attendu que, conformément à l'article 14(I)a), le Comité examiné et approuvé le projet de Budget pluriannuel 2026-2031 et convient de le recommander au Conseil pour approbation;

Attendu que, conformément aux articles 27(4) et 26(5) de la Loi, le Conseil a respectivement examiné le Budget 2026-2027 et le Budget pluriannuel 2026-2031 le 23 mars 2026;

Attendu qu'un exercice continu est prévu afin d'assurer le respect des budgets respectifs de chaque secteur du Conseil ainsi que de dégager des marges financières supplémentaires;

Attendu que les directions du Conseil ont la responsabilité de la mise en œuvre de la planification stratégique, de respecter les budgets approuvés par le Conseil, tout en mettant l'accent sur une gestion rigoureuse et responsable des dépenses afin de dégager, lorsque possible, des marges financières supplémentaires, et de contribuer à la recherche de sources de financement additionnel, si nécessaire;

Attendu que le Comité a notamment pour mandat, en vertu de l'article 14 de la Loi, de surveiller, en permanence, le rendement financier du Conseil en fonction du budget et signaler tout écart important au Conseil.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial René W. Picard, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu** :

- **D'approuver** le budget du Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») pour l'année 2026-2027, sur la recommandation du Comité des finances et d'audit (« **Comité** »), conformément à l'article 27(4) de la *Loi sur l'administration financière* (« **Loi** »);

Page 2 de 3

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 1^{er} avril 2026

**Résolution adoptée à
l'unanimité**

Maude St-Onge

GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7694 SÉANCE DU 30 mars 2026

**APPROBATION DU BUDGET 2026-2027 ET DU PLAN FINANCIER
PLURIANNUEL 2026-2031**

- **D'approuver** le plan financier pluriannuel du Conseil pour les années financières 2026-2031, sur la recommandation du Comité, conformément à l'article 26(5) de la Loi;
- **De demander** à chaque directeur du Conseil de respecter les budgets acceptés par le Conseil et de faire tous les efforts nécessaires pour trouver des revenus de financement additionnels, si nécessaire, en conformité avec les objectifs et priorités du Conseil.

[Fin de la résolution]

Page 3 de 3

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 1^{er} avril 2026 **Résolution adoptée à
l'unanimité**

Maude St-Onge

GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

